

## **LE SOUHAIT DE LA MUNICIPALITÉ : LA RÉOUVERTURE DU MONT GRAND MORNE**

**Sainte-Clotilde-de-Beauce, le 09 juillet 2024.**

Lundi le 1<sup>er</sup> juillet 2024, la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce s'est vue dans l'obligation d'interdire au public l'accès au mont Grand Morne. En effet, n'ayant pas été en mesure de renouveler les baux avec les propriétaires du site avant l'expiration du délai qui prolongeait ceux-ci jusqu'au 30 juin 2024, la municipalité ne pouvait plus permettre l'accès pour y exercer des activités récréotouristiques.

Lors des deux dernières années, la municipalité, voulant améliorer l'expérience des randonneurs, a installé de nouveaux bâtiments d'accueil avant que les baux ne soient renouvelés. L'octroi de subventions importantes pour l'aménagement de ces infrastructures a précipité l'aménagement du site. La Municipalité a donc, erronément présumé, qu'elle arriverait à renouveler les baux avec les propriétaires avant leur échéance.

Nous devons reconnaître la maladresse dont la Municipalité a fait preuve dans le déroulement des événements, mais assure qu'aucune de ses décisions n'a été empreinte de mauvaise foi. Comprenant le sentiment de non-respect que les propriétaires ont ressenti, la municipalité tient à réitérer ses excuses face aux interventions des dernières années sur des terrains privés. La municipalité ne désirent léser aucun des propriétaires qui nous ont permis, au fil des années, d'exploiter un site enchanteur et reconnu partout. La municipalité n'a qu'un souhait, soit de rétablir un lien de confiance avec les propriétaires.

La municipalité est heureuse d'apprendre par un article publié le 2 juillet 2024 dans le Courrier Frontenac que les propriétaires désirent permettre de nouveau l'accès à leur magnifique bien patrimonial.

« Nous espérons que les discussions pourront reprendre avec les propriétaires concernés afin de rétablir le lien de confiance entre la Municipalité et eux. La Municipalité souhaite ardemment une reprise des activités au mont Grand Morne et assure aux propriétaires ainsi qu'à toute la population qu'elle mettra tous ses efforts afin de trouver un terrain d'entente avec les propriétaires visés. Sans la générosité de droit de passage des propriétaires par les baux des 25 dernières années, ce site exceptionnel n'aurait jamais été aussi connu », déclare le maire Gérald Grenier.

#### **Photo et vignette**



#### **Source :**

Brigitte Blais

Directrice générale et greffière-trésorière | Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce

418 427-2637 | [info@ste-clotilde.com](mailto:info@ste-clotilde.com)